

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **4 mai 2010** à **19 h 30** en la salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : le maire, M. François Cantin, M^{mes} Liza Poulin et Marie-Claude Collin, MM. Serge Paquette, Guy Frigon, Normand Dupont, Louis Lamarre, Richard Perreault et François Garand, conseillers.

Assistent également à la séance, MM. Paul Allard, directeur général, Gervais Beaulieu, directeur général adjoint, Gaston Courtemanche, directeur du Génie, Éric De La Sablonnière, directeur au développement des services urbains, Michel Larue, directeur de l'Urbanisme et Claude Bertrand, directeur des Services juridiques et greffier.

Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

M^{me} Liza Poulin prend son siège à 19 h 31.

Le point suivant est retiré de l'ordre du jour :

5.1 Règlement 1418-5 modifiant le Règlement de zonage 1418.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 4.2 Rapport du 19 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission S 1021, conduite de refoulement des eaux usées – boulevard de la Seigneurie Est.
- 4.3 Rapport du 3 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission 5141-2010-028, projet d'aménagement des îlots urbains – Travaux de plantation.
- 4.4 Rapport du 22 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission 5141-2010-020, installation d'un lampadaire dans le passage piétonnier entre les rues de l'Ermitage et de l'Alhambra.
- 4.5 Rapport du 20 avril 2010 du directeur des Travaux recommandant l'acceptation de la soumission SVA-1014-P, vente de trois (3) pompes de marque Flygt Canada.
- 8.1 Projet de résolution au sujet du projet de loi 88 concernant la gestion des matières résiduelles et le règlement sur la compensation pour les services municipaux.
- 8.2 Projet de résolution concernant la candidature du Centre récréoaquatique au mérite municipal 2010 dans la catégorie municipalité en santé.
- 10.12 Rapport du 3 mai 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte de mainlevée totale – Les Habitations NB inc..
- 10.13 Projet de résolution concernant l'acceptation de trois (3) offres d'achat pour la vente d'une partie du lot 4 257 530 (Dossiers « C », « D » et « E ») – parc industriel Autoroutier.
- 15.2 Rapport du 29 avril 2010 du directeur adjoint au Service des travaux publics recommandant l'acquisition et l'installation d'enseignes d'affichage publicitaire.
- 16.21 Rapport du 29 avril 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – construction du poste de police.

Le 4 mai 2010.

- 16.22 Rapport du 20 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – aménagement de l'échangeur 28 de l'autoroute 15 et voie de contournement échangeur 28 au chemin Notre-Dame – soumission S 0719.
- 17.8 Procès-verbal de la réunion du 28 avril 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.
- 17.9 Projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 201-00309 – 89, rue Jean-Guyon, Trévi/Val Mar.
- 17.10 Rapport du 30 avril 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'octroi d'un contrat pour la transplantation d'arbres dans la zone tampon au sud du parc industriel de la Seigneurie.

SOU MIS aux membres du conseil, l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2010.

RÉSOLUTION...
2010-05-372

APPROBATION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2010

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand que le procès-verbal de la séance ordinaire du **13 avril 2010** soit approuvé par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 27 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission S 0967, travaux de mise à niveau du poste de pompage Fontainebleau.

RÉSOLUTION...
2010-05-373

ACCEPTATION SOUMISSION S 0967
MISE À NIVEAU POSTE DE POMPAGE
FONTAINEBLEAU

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES ENTREPRISES GUY BEAULIEU 2009 INC.** pour le projet de mise à niveau du poste de pompage Fontainebleau, au montant total de **38 603,25 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1438*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 19 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission S 1021, conduite de refoulement des eaux usées – boulevard de la Seigneurie Est.

RÉSOLUTION...
2010-05-374

ACCEPTATION SOUMISSION S 1021
CONDUITE DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES
BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.** pour le projet de construction d'une conduite de refoulement des eaux usées sur le boulevard de la Seigneurie Est, au montant total de **4 298 662,65 \$ taxes incluses** correspondant à l'alternative A, soit celle de l'utilisation d'une conduite en CPV, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1392*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 3 mai 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission 5141-2010-028, projet d'aménagement des îlots urbains – Travaux de plantation.

**RÉSOLUTION...
2010-05-375**

**ACCEPTATION SOUMISSION 5141-2010-028
PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ÎLOTS URBAINS
TRAVAUX DE PLANTATION**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **TOURBE S.R. INC.** pour le projet d'aménagement des îlots urbains – Travaux de plantation, au montant total de **150 568,48 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission 5141-2010-020, installation d'un lampadaire dans le passage piétonnier entre les rues de l'Ermitage et de l'Alhambra.

**RÉSOLUTION...
2010-05-376**

**ACCEPTATION SOUMISSION 5141-2010-020
INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE
DANS LE PASSAGE PIÉTONNIER
ENTRE LES RUES DE L'ERMITAGE ET DE L'ALHAMBRA**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand d'accepter la soumission de la compagnie **LAURIN, LAURIN (1991) INC.** pour le projet d'installation d'un lampadaire dans le passage piétonnier entre les rues de l'Ermitage et de l'Alhambra, au montant total de **21 677,28 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 20 avril 2010 du directeur des Travaux recommandant l'acceptation de la soumission SVA-1014-P, vente de trois (3) pompes de marque Flygt Canada.

**RÉSOLUTION...
2010-05-377**

**ACCEPTATION SOUMISSION SVA-1014-P
VENTE DE TROIS (3) POMPES DE MARQUE FLYGT**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont d'accepter la soumission de la compagnie **ITT WATER AND WASTE WATER** pour la vente de trois (3) pompes de marque Flygt Canada, modèle 3300-180-7011, 644 mm., 45kw/60hp 1200r/min IEC 34-1 1969 cl F 1200 kg, au montant de **4 630,50 \$ incluant la taxe de vente fédérale**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à déposer le produit de cette vente au poste budgétaire *01-234-19-000*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1442 concernant les ventes de garage et les bazars sur le territoire de la Ville de Blainville.

RÉSOLUTION...
2010-05-378

APPROBATION RÈGLEMENT 1442

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette que *le Règlement 1442 concernant les ventes de garage et les bazars sur le territoire de la Ville de Blainville*, soit approuvé par ce conseil.

Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1443 autorisant l'exécution des travaux d'aménagement de baies de virage sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 325 000 \$ à ces fins.

RÉSOLUTION...
2010-05-379

APPROBATION RÈGLEMENT 1443

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M^{me} Liza Poulin que *le Règlement 1443 autorisant l'exécution de travaux d'aménagement de baies de virage sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 325 000 \$ à ces fins*, soit approuvé par ce conseil.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement le **18 MAI 2010** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution au sujet du projet de loi 88 concernant la gestion des matières résiduelles et le règlement sur la compensation pour les services municipaux.

RÉSOLUTION...
2010-05-380

**PROJET DE LOI 88
CONCERNANT LA GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
ET LE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION
POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a déposé un projet de loi concernant la gestion des matières résiduelles et le règlement sur la compensation pour les services municipaux;

Le 4 mai 2010.

ATTENDU QUE le projet de loi 88 ne respecte pas l'Entente de partenariat fiscal et financier signé en 2006 entre le gouvernement et les municipalités;

ATTENDU QUE l'entente de partenariat financier prévoit que le gouvernement prendra des mesures afin que les municipalités obtiennent en 2010 la pleine compensation du coût de la collecte sélective des matières recyclables;

ATTENDU QUE selon l'analyse financière faite par l'Union des municipalités du Québec, les municipalités du Québec devront attendre à 2015 pour obtenir, au mieux, une compensation de 66,5 % des coûts de la collecte sélective si ce projet de loi est adopté tel que présenté;

ATTENDU QUE l'on estime à plus d'un demi-milliard de dollars le manque à gagner pour les municipalités du Québec dans de telles circonstances.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont que le conseil municipal de la Ville de Blainville réclame un amendement au projet de loi 88 afin que les municipalités obtiennent une véritable compensation égale à 100 % de tous les coûts de la collecte sélective municipale dès 2010.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au député de Blainville de l'Assemblée nationale du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la candidature du Centre récréoaquatique au mérite municipal 2010 dans la catégorie municipalité en santé.

RÉSOLUTION...
2010-05-381

CANDIDATURE
CENTRE RÉCRÉOAQUATIQUE
MÉRITE MUNICIPAL 2010
CATÉGORIE MUNICIPALITÉ EN SANTÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite déposer la candidature de la Ville de Blainville dans la catégorie municipalité en santé dans le cadre du mérite municipal 2010;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire connaître dans le cadre de la semaine de la municipalité le Centre récréoaquatique;

ATTENDU QUE ce bâtiment a reçu plus de 90 000 personnes à sa première année complète d'opération;

ATTENDU QUE cette construction répond aux exigences du système d'évaluation Leadership in Energy and Environmental (LEED).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Liza Poulin que le conseil municipal autorise le directeur au développement des services urbains à déposer, au nom de la Ville, la candidature du Centre récréoaquatique au mérite municipal 2010 dans la catégorie municipalité en santé.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 21 avril 2010 de la directrice des Ressources humaines concernant la confirmation d'embauches pour la période du 16 mars au 15 avril 2010.

**RÉSOLUTION...
2010-05-382**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHES
16 MARS AU 15 AVRIL 2010**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Normand Dupont de prendre acte du dépôt du rapport d'embauches de la directrice des Ressources humaines pour la période du **16 mars au 15 avril 2010**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 21 avril 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant la nomination et la permanence d'une préposée aux télécommunications au Service de la police.

**RÉSOLUTION...
2010-05-383**

**CONFIRMATION EMBAUCHE ET PERMANENCE
PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS
AU SERVICE DE LA POLICE**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon de confirmer l'embauche et la permanence de **M^{me} MÉLANIE DUBÉ** au poste de « *Préposée aux télécommunications* » au Service de la police, et ce rétroactivement au 2 mai 2010. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant la modification à la structure du Service des finances.

**RÉSOLUTION...
2010-05-384**

**MODIFICATION À LA STRUCTURE
DU SERVICE DES FINANCES**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'accepter la modification suivante à la structure du **Service des finances** et d'accepter son nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, savoir :

- **Transfert de la division des approvisionnements** au Service des travaux publics.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant la modification à la structure du Service des travaux publics.

**RÉSOLUTION...
2010-05-385**

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE
DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des travaux publics** et d'accepter son nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, savoir :

Le 4 mai 2010.

DIVISION

- a) **Ajout** de la division approvisionnement, transférée du Service des finances.

POSTE CADRES PERMANENTS

- a) **Abolition** d'un poste d'inspecteur;
- b) **Création** d'un poste de contremaître technique qui relève du directeur adjoint des Travaux publics – Gestion et administration;
- c) **Abolition** du poste de chef de division approvisionnement;
- d) **Création** du poste de directeur adjoint approvisionnement qui relève du directeur adjoint des Travaux publics – Gestion et administration.

MODIFICATION DE NOMENCLATURE DE CERTAINS POSTES DE CONTREMAÎTRES

- a) Parcs devient **Espaces verts**;
- b) Voie publique devient **Voirie**;
- c) Hygiène du milieu devient **Aqueduc et égouts**.

MODIFICATION DE NOMENCLATURE DE CERTAINS POSTES

- a) Directeur adjoint des Travaux publics - Opérations devient **Directeur adjoint des Travaux publics – Gestion et administration**;
- b) Directeur adjoint des Travaux publics – Circulation devient **Directeur adjoint des Travaux publics – Opérations**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 21 avril 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant la signature de la convention collective des policiers pour les années 2009 à 2014.

RÉSOLUTION...
2010-05-386

SIGNATURE CONVENTION COLLECTIVE
ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES
DE BLAINVILLE INC.

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Serge Paquette que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer l'entente intervenue entre la Ville et l'**ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE BLAINVILLE INC.** relativement au renouvellement de la convention collective pour les années 2009 à 2014 inclusivement, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant la nomination d'un contremaître technique au Service des travaux publics.

RÉSOLUTION...
2010-05-387

CONFIRMATION NOMINATION
CONTREMAÎTRE TECHNIQUE
AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette de confirmer la nomination de **M. YVES BONHOMME** au poste cadre de « *Contremaître technique* » au Service des travaux publics.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant la nomination d'un directeur adjoint – approvisionnement au Service des travaux publics.

**RÉSOLUTION...
2010-05-388**

**CONFIRMATION NOMINATION
DIRECTEUR ADJOINT – APPROVISIONNEMENT
AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette de confirmer la nomination de **M. YVON COUILLARD** au poste cadre de « *Directeur adjoint – approvisionnement* » au Service des travaux publics.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant la nomination d'un contremaître – égouts et aqueduc au Service des travaux publics.

**RÉSOLUTION...
2010-05-389**

**CONFIRMATION NOMINATION
CONTREMAÎTRE – AQUEDUC ET ÉGOUTS
AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette de confirmer la nomination de **M. DONALD GARIÉPY** au poste cadre de « *Contremaître – aqueduc et égouts* » au Service des travaux publics.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant la création d'un poste de technicien de systèmes d'opérations d'immeubles et l'embauche d'un technicien au Service des travaux publics.

**RÉSOLUTION...
2010-05-390**

**CRÉATION DE POSTE ET EMBAUCHE
TECHNICIEN DE SYSTÈMES D'OPÉRATION
D'IMMEUBLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette de créer le poste de « **Technicien de systèmes d'opération d'immeubles** » au Service des travaux publics et l'embauche de **M. YOUSSEF EL BADAoui** à ce poste, poste accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, et ce à compter du 25 mai 2010. Cette embauche est conditionnelle à la réussite de la période de probation d'une durée totale de cent quatre (104) jours travaillés.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 du directeur général recommandant la nomination du directeur général adjoint au sein des comités de retraites des cols bleus, cols blancs, policiers et cadres.

**RÉSOLUTION...
2010-05-391**

**NOMINATION MEMBRE
COMITÉS DE RETRAITE POLICIERS,
CADRES, COLS BLEUS ET COLS BLANCS**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Liza Poulin :

- a) *DE NOMMER* le **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**, membre du comité de retraite des employés policiers et cadres de la Ville pour y représenter la Ville, en remplacement du directeur des Finances et trésorier, conformément à l'article 11.1.2 du règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville;
- b) *DE NOMMER* le **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**, membre du comité de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la ville pour y représenter la Ville, en remplacement du directeur des Finances et trésorier, conformément à l'article 11.1.2 du règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 12 avril 2010 du directeur général adjoint recommandant la vente d'une partie du lot 2 273 122 à M. André Gingras (*terrain vacant adjacent au 3, rue de l'Ardennais et localisé à l'angle de la rue de l'Andalou*).

**RÉSOLUTION...
2010-05-392**

**VENTE PARTIES LOT 2 273 122
M. ANDRÉ GINGRAS ET M^{ME} SYLVIE BEAUBIEN**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que la Ville vende à **MONSIEUR ANDRÉ GINGRAS** et **MADAME SYLVIE BEAUBIEN**, pour la somme de **45 000 \$ plus les taxes applicables**, s'il y a lieu, deux (2) parties du lot **2 273 122** du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 001,20 mètres carrés, telles que montrées à un plan préparé par François Perron, arpenteur-géomètre, le 15 mars 2010, minute 3266, dossier 3560, le tout selon les termes et conditions apparaissant à une offre d'achat présentée à la Ville par les acheteurs en date du 9 avril 2010.

QUE l'ensemble des frais de notaire et d'arpenteur-géomètre soient également à la charge des acheteurs.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant un emprunt temporaire pour les fins des règlements suivants :

- a) 1439 autorisant l'exécution des travaux de réfection des chaussées, de construction d'un trottoir – rue Marie-Chapleau, de réaménagement des intersections des 16^e et 17^e Avenues Est et du boulevard du Curé-Labelle et de réaménagement de l'intersection de la rue Chartrand et du chemin de la Côte-Saint-Louis Est, et décrétant un emprunt de 2 260 000 \$ à ces fins;

Le 4 mai 2010.

- b) 1440 autorisant la réfection de la toiture de l'aréna, des travaux visant la protection cathodique du réseau d'aqueduc, la construction d'une piste cyclable entre la 54^e Avenue Est et le boulevard de la Seigneurie Est et l'installation de feux de circulation à l'intersection de la 92^e Avenue et du boulevard du Curé-Labelle, et décrétant un emprunt de 1 650 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...
2010-05-393**

**EMPRUNTS TEMPORAIRES
RÈGLEMENTS 1439 ET 1440**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, emprunter temporairement pour les fins de ses *Règlements 1439* et *1440* jusqu'à concurrence de **100 %** du montant desdits emprunts.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Liza Poulin que la Ville de Blainville emprunte :

- a) une somme de **2 260 000 \$** afin de pourvoir au paiement des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1439* en attendant la vente des obligations;
- b) une somme de **1 650 000 \$** afin de pourvoir au paiement des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1440* en attendant la vente des obligations.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acceptation du transfert du lot 3 996 206 par la compagnie 9127-2971 Québec inc. à la compagnie 9220-6937 Québec inc.. (*parc industriel de la Seigneurie, coin des rues Omer-DeSerres et Gaston-Dumoulin*)

**RÉSOLUTION...
2010-05-394**

**ACCEPTATION TRANSFERT
LOT 3 996 206
9127-2971 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Richard Perreault d'autoriser le transfert par la compagnie 9127-2971 Québec inc. à la compagnie 9220-6937 Québec inc. des droits qu'elle possède dans le **lot 3 996 206** du cadastre du Québec.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte d'extinction de servitude sur le lot 2 656 691 - rue Félix-Antoine-Savard.

Le 4 mai 2010.

**RÉSOLUTION...
2010-05-395**

**EXTINCTION DE SERVITUDE
LOT 2 656 691**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon d'autoriser l'extinction de la servitude de passage pour un égout que la Ville possède sur le lot **2 656 691** du cadastre du Québec en vertu de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 504 901.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition des lots 2 655 657 et 2 655 660 – M. Pierre Guimond et M^{me} Michelle Guimond.

**RÉSOLUTION...
2010-05-396**

**ACQUISITION LOTS 2 655 657 ET 2 655 660
PIERRE GUIMOND ET MICHELLE GUIMOND**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'acquérir de **M. PIERRE GUIMOND** et **M^{me} MICHELLE GUIMOND**, pour la somme de **15 000 \$, plus les taxes si applicables**, les lots **2 655 657** et **2 655 660 (63^e Avenue Ouest)** du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 2 344 mètres carrés.

QUE *M^e Danielle Blanchard, notaire*, soit autorisée à préparer, aux frais de la Ville, un contrat à cet effet.

QUE la directrice des Finances et trésorière par intérim soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **03-660-14-720**.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte de mainlevée – 9177-8050 Québec inc. (*Profil Expositions inc.*) – parc industriel Autoroutier (**4, rue Marcel-Ayotte**).

**RÉSOLUTION...
2010-05-397**

**AUTORISATION SIGNATURE
ACTE DE MAINLEVÉE
9177-8050 QUÉBEC INC. (*Profil Expositions inc.*)
LOTS 3 706 161 ET 3 706 159
PARC INDUSTRIEL AUTOROUTIER**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Richard Perreault d'autoriser la radiation des droits hypothécaires et résolutoires garantissant l'obligation de construire seulement stipulée en faveur de la Ville à l'acte de vente publié aux bureaux de la publicité des droits des circonscriptions foncières de Terrebonne et de Deux-Montagnes, respectivement sous les numéros **14 098 673** et **14 104 473**.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant le paiement d'une facture pour services professionnels dans le cadre du réaménagement du boulevard Céloron.

RÉSOLUTION...
2010-05-398

AUTORISATION PAIEMENT
SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser le paiement de la facture numéro 17492 émise par **AUDET INC., Arpenteurs-géomètres** pour la somme de **1 892,25 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels pour le regroupement en un seul lot (4 519 704) des lots 2 273 240, 4 244 717 et 4 244 718, le tout dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Céloron, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le *Règlement 1376*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 27 avril 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte de servitude – Bell Canada – Hydro-Québec, partie du lot 4 090 313, boulevard Michèle-Bohec.

RÉSOLUTION...
2010-05-399

AUTORISATION SIGNATURE
ACTES DE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE
BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC
PARTIE DU LOT 4 090 313
BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC

ATTENDU QUE Bell Canada et Hydro-Québec demandent à la Ville de leur accorder une servitude réelle et perpétuelle pour le passage des lignes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication;

ATTENDU QUE cette servitude affecte une partie du lot **4 090 313** du cadastre du Québec, montrée au plan préparé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, le 16 décembre 2009, minute 7788, dossier 12722;

ATTENDU QUE cette servitude ne cause aucun préjudice à la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer l'acte de servitude soumis par ces entreprises relativement à ladite parcelle de terrain.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution autorisant la reconduction d'une entente intermunicipale entre les Villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse concernant le programme de communication nommé « *OPÉRATION S-EAU-S* » - rationalisation de l'eau potable.

RÉSOLUTION...
2010-05-400

RECONDUCTION ENTENTE INTERMUNICIPALE
ALIMENTATION EAU POTABLE
OPÉRATION S-EAU-S

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable des Villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse intervenue le 4 mars 1992 (*Règlement 991*);

ATTENDU QUE depuis sa mise en vigueur, les statistiques concernant les quantités d'eau potable produites par la station de purification d'eau de la Ville de Sainte-Thérèse affichent une augmentation significative;

Le 4 mai 2010.

ATTENDU QU'une quantité appréciable de l'eau produite lors de ces périodes critiques sert exclusivement à l'arrosage des pelouses;

ATTENDU QUE chacune des villes parties à l'entente détient une réglementation restrictive à l'égard de la plage horaire autorisée pour une telle consommation d'eau (*arrosage des pelouses*);

ATTENDU QUE plusieurs consommateurs font fi, malgré les conséquences pénales y prévues, des restrictions réglementaires en vigueur;

ATTENDU QUE cette forte demande aurait avantage à être contenue par le biais d'une campagne de sensibilisation auprès de la population des villes participantes;

ATTENDU QU'une telle démarche a été entreprise avec succès à l'été 2000 en vertu d'un amendement au texte initial de l'entente intermunicipale citée au présent préambule et que cette démarche a été reconduite avec succès au cours des étés 2001 à 2009;

ATTENDU QUE trois (3) des quatre (4) municipalités parties à l'entente ont manifesté l'intention de reconduire pour une autre année, soit la saison estivale 2010, cette démarche;

ATTENDU QUE quatre (4) autres municipalités de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, savoir les villes de Rosemère, Lorraine, Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion participent à cette campagne de sensibilisation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. François Garand que le conseil municipal de la Ville de Blainville accepte de reconduire avec les **VILLES DE BOISBRIAND** et de **SAINTE-THÉRÈSE**, pour l'année 2010, la série d'interventions prévue à l'article 7.6. de ladite Entente intermunicipale du 4 mars 1992 afin de sensibiliser les populations des trois (3) villes visées à l'utilisation parcimonieuse de l'eau potable.

QUE le conseil municipal de la Ville de Blainville accepte également la participation des **VILLES DE ROSEMÈRE, LORRAINE, BOIS-DES-FILION** et **SAINTE-ANNE-DES-PLAINES** au programme de communication nommé « **OPÉRATION S-EAU-S** ».

QUE la directrice des Finances et trésorière par intérim soit autorisée à acquitter l'ensemble des dépenses inhérentes à ce programme à partir des postes budgétaires **02-413-00-151** et **02-413-00-342** conformément au budget de la Ville pour l'année 2010.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

M. Serge Paquette quitte son siège à 20 h 20.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport 29 avril 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la création d'une servitude sur le lot 2 272 801, conduite de refoulement boulevard de la Seigneurie Est.

**RÉSOLUTION...
2010-05-401**

**CRÉATION SERVITUDE - LOT 2 272 801
CONDUITE DE REFOULEMENT
BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte créant, en faveur de cette dernière, une servitude temporaire et une servitude permanente de passage pour la construction et le maintien en opération, sur deux (2) parties du lot **2 272 801** du cadastre du Québec, propriété du Gouvernement du Québec d'un tronçon de la conduite de refoulement devant relier directement la station de pompage Seigneurie Ouest et les étangs aérés.

Le 4 mai 2010.

QUE l'assiette de ces servitudes temporaire et permanente soit celle décrite et montrée à la description technique et au plan préparés par Martin Larocque, arpenteur-géomètre, le 19 avril 2010, dossier 18035-1420-0010-1, minute 1530.

QUE Ville de Blainville s'engage, par la présente résolution, à respecter toutes et chacune des conditions énumérées dans une correspondance adressée par Monsieur Pierre Mercier, directeur d'ingénierie chez Marsulex-Stablex, à Monsieur Stéphane Racette, représentant du consultant de la municipalité, la firme AECOM.

QUE ces servitudes temporaire et permanente soient consenties à la Ville sans autre considération.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 3 mai 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte de mainlevée totale – Les Habitations NB inc..

RÉSOLUTION...
2010-05-402

AUTORISATION SIGNATURE
ACTE DE MAINLEVÉE
LES HABITATIONS NB INC.

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'accorder à la compagnie **LES HABITATIONS NB INC.** une mainlevée générale et finale et de consentir à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et autres droits réels de garantie y incluant la clause de prise de paiement et clause de droit résolutoire lui résultant de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **15 753 202**.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation de trois (3) offres d'achat pour la vente d'une partie du lot 4 257 530 (Dossiers « C », « D » et « E ») – parc industriel Autoroutier.

RÉSOLUTION...
2010-05-403

ACCEPTATION OFFRES D'ACHAT
DÉVELOPPEMENTS C.E.L. INC.
PARC INDUSTRIEL AUTOROUTIER

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que la Ville accepte trois (3) offres d'achat présentées par la compagnie **DÉVELOPPEMENTS C.E.L. INC.** Relatives à :

- a) la vente d'une partie du lot **4 257 530 (DOSSIER « C »)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie approximative de 9 523,1 mètres carrés, au prix de **184 510 \$ plus les taxes applicables**;
- b) la vente d'une partie du lot **4 257 530 (DOSSIER « D »)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie approximative de 12 554,7 mètres carrés, au prix de **243 245 \$ plus les taxes applicables**;

Le 4 mai 2010.

- c) la vente d'une partie du lot **4 257 530 (DOSSIER « E »)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie approximative de 10 500 mètres carrés, au prix de **203 435 \$ plus les taxes applicables**.

QUE ces ventes soient faites selon les termes et conditions des trois (3) offres d'achat qui demeurent annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

M. Serge Paquette reprend son siège à 20 h 25 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant le dépôt du rapport des dépenses en vertu de la délégation de pouvoirs.

**RÉSOLUTION...
2010-05-404**

**DÉPÔT RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Liza Poulin de prendre acte du dépôt par la directrice des Finances et trésorière par intérim de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **mars 2010** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 20 avril 2010 de la directrice des Finances et trésorière par intérim recommandant le renouvellement du contrat d'assurance des fiduciaires du terme 2010-2011.

**RÉSOLUTION...
2010-05-405**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
D'ASSURANCE DES FIDUCIAIRES
ANNÉE 2010-2011**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Liza Poulin de renouveler le contrat d'assurance des fiduciaires pour la période du 31 mars 2010 au 31 mars 2011, avec la firme **LEMIEUX, RYAN & ASSOCIÉS**, pour un montant de **4 632,50 \$ taxes et frais inclus** et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-130-00-422.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le courriel du 14 avril 2010 du ministère des Finances concernant l'émission d'obligations de 3 605 000 \$.

**RÉSOLUTION...
2010-05-406**

**ACCEPTATION SOUMISSION
ÉMISSION OBLIGATIONS 3 605 000 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville, dans la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des *Règlements 1164, 1184, 1185, 1191, 1202, 1246, 1286, 1294 et 1297;*

Le 4 mai 2010.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 605 000 \$, datée du 19 mai 2010;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

<u>PRIX OFFERT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TAUX</u>	<u>ÉCHÉANCE</u>	<u>COÛT RÉEL</u>
98.50200	216 000 \$	1,50 %	2011	3,86031 %
	224 000 \$	2,30 %	2012	
	233 000 \$	2,90 %	2013	
	242 000 \$	3,35 %	2014	
	2 690 000 \$	3,60 %	2015	

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

<u>PRIX OFFERT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TAUX</u>	<u>ÉCHÉANCE</u>	<u>COÛT RÉEL</u>
98.89900	216 000 \$	1,60 %	2011	3,87668 %
	224 000 \$	2,25 %	2012	
	233 000 \$	2,80 %	2013	
	242 000 \$	3,25 %	2014	
	2 690 000 \$	3,75 %	2015	

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

<u>PRIX OFFERT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TAUX</u>	<u>ÉCHÉANCE</u>	<u>COÛT RÉEL</u>
98.59900	216 000 \$	1,65 %	2011	3,98518 %
	224 000 \$	2,50 %	2012	
	233 000 \$	3,05 %	2013	
	242 000 \$	3,45 %	2014	
	2 690 000 \$	3,75 %	2015	

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

<u>PRIX OFFERT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TAUX</u>	<u>ÉCHÉANCE</u>	<u>COÛT RÉEL</u>
98.59770	216 000 \$	1,80 %	2011	4,00080 %
	224 000 \$	2,60 %	2012	
	233 000 \$	3,20 %	2013	
	242 000 \$	3,50 %	2014	
	2 690 000 \$	3,75 %	2015	

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

<u>PRIX OFFERT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TAUX</u>	<u>ÉCHÉANCE</u>	<u>COÛT RÉEL</u>
98.22200	216 000 \$	1,55 %	2011	4,01637 %
	224 000 \$	2,25 %	2012	
	233 000 \$	2,90 %	2013	
	242 000 \$	3,35 %	2014	
	2 690 000 \$	3,70 %	2015	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de **VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**, s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Richard Perreault que l'émission d'obligations au montant de **3 605 000 \$** de Ville de Blainville soit adjugée à **VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la **CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS (CDS)** pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE M. François Cantin, maire et M^{me} Lorraine Barry, trésorière par intérim, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la **CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS (CDS)** agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

ATTENDU QUE la **CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS (CDS)** procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «*autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises*».

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

RÉSOLUTION...
2010-05-407

MODIFICATION RÈGLEMENTS
ÉMISSION OBLIGATIONS 3 605 000 \$

ATTENDU QUE la Ville de Blainville entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **3 605 000 \$**, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlements</u>	<u>Pour un montant de</u>
1164	52 600 \$
1184	454 200 \$
1185	269 600 \$
1191	234 000 \$
1202	141 600 \$
1246	97 400 \$
1286	579 400 \$
1294	954 300 \$
1297	821 900 \$

Le 4 mai 2010.

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Richard Perreault que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de **3 605 000 \$** :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du **19 mai 2010**;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : *CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ENVOLEE, 13845, boulevard du Curé-Labelle, Case postale 1200, Mirabel, (Québec)*;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement les **19 mai** et **19 novembre** de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17)*;

QUE les obligations seront signées par le maire et la trésorière par intérim. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION...
2010-05-408

**AUTORISATION EMPRUNT
PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS
RÉDUCTION DU TERME**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Richard Perreault que pour réaliser l'emprunt au montant total de **3 605 000 \$**, effectué en vertu des *Règlements 1164, 1184, 1185, 1191, 1202, 1246, 1286, 1294 et 1297*, la Ville de Blainville doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 19 mai 2010; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les *Règlements 1164, 1184, 1185, 1191, 1202, 1246, 1286, 1294 et 1297*, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 14 avril 2010 du directeur adjoint au Service de la police recommandant l'acceptation d'un projet d'aide directe aux familles « *Pédales-tu* » du Consortium Jeunesse / MRC de Thérèse-De Blainville / Comité 6-12 ans.

**RÉSOLUTION...
2010-05-409**

**ACCEPTATION PROJET D'AIDE
DIRECTE AUX FAMILLES « PÉDALES-TU ? »
CONSORTIUM JEUNESSE**

ATTENDU QUE présentement, les vélos trouvés ou récupérés par le Service de la Police font l'objet d'une vente à l'encan qui a lieu à tous les ans;

ATTENDU QUE l'agent Frédéric Savoie siège sur le comité Consortium Jeunesse de la MRC de Thérèse-De Blainville (Comité 6-12 ans) avec divers intervenants des secteurs public et communautaire;

ATTENDU QUE le projet « *Pédales-tu ?* » fait suite au projet « *Patines-tu ?* » qui a connu un franc succès;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans le cadre du mandat du Comité de voir à la coordination et au développement des ressources pouvant venir en aide aux familles et à leurs enfants;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet d'aide directe aux familles et qu'il sera profitable aux jeunes de notre MRC.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M. Guy Frigon d'accepter le projet d'aide directe aux familles « **Pédales-tu ?** » du **CONSORTIUM JEUNESSE / MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE / Comité 6-12 ans** pour le don de dix (10) vélos parmi ceux trouvés ou récupérés par le Service de la Police.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 22 avril 2010 du directeur du Service des loisirs et du développement communautaire recommandant d'autoriser la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord inc. à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'entretien de la Route verte.

**RÉSOLUTION...
2010-05-410**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
PAR LA CORPORATION DU PARC LINÉAIRE
LE P'TIT TRAIN DU NORD INC.
PROGRAMME ENTRETIEN ROUTE VERTE**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Richard Perreault d'autoriser la **CORPORATION DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD INC.** à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports dans le cadre du programme d'entretien de la Route Verte pour la partie au sud du chemin de la Côte Saint-Louis, soit 1,9 kilomètre.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 avril 2010 du directeur adjoint administration et circulation recommandant l'installation d'enseignes « ARRÊT » à divers endroits.

RÉSOLUTION...
2010-05-411

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Guy Frigon d'autoriser les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le Service des travaux publics à procéder à la mise en place de la signalisation appropriée, savoir :

INSTALLATION ENSEIGNES « ARRÊT »

43^e Avenue Ouest (*croquis 2010-08*)

- No A-43E10-01 intersection de la rue de Biencourt, direction ouest.

Rue de Coulonge (*croquis 2010-08*)

- No A-COUL0-01 intersection de la rue de Biencourt, direction est, face au numéro civique 42.

Rue de Courcelles (*croquis 2010-08*)

- No A-COUR0-01 intersection de la rue de Biencourt, direction est, face au numéro civique 1.
- No A-COUR0-02 intersection de la rue de Biencourt, direction est, face au numéro civique 45.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 29 avril 2010 du directeur adjoint au Service des travaux publics recommandant l'acquisition et l'installation d'enseignes d'affichage publicitaire.

RÉSOLUTION...
2010-05-412

**ACQUISITION ET INSTALLATION
D'ENSEIGNES D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. François Garand d'acquiescer de la compagnie **LES ENSEIGNES JSC INC.**, quatre (4) enseignes d'affichage publicitaire, pour un montant de **20 836,73 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *trente-six (36) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 31 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une inspection thermographique de la toiture de l'ancienne partie de l'aréna (glace 2).

RÉSOLUTION...
2010-05-413

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
RÉFECTION DE LA TOITURE
DE L'ARÉNA (GLACE 2)**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Liza Poulin de retenir les services de la firme **PATENAUDE-TREMPE INC.** pour la réalisation d'une inspection thermographique de la toiture existante de l'ancienne partie de l'aréna (*glace 2*) et requise dans le cadre du projet de réfection de la toiture, pour un montant n'excédant pas **4 740,75 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1440*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 8 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude hydrogéologique de la zone de conservation, Secteur Chambéry.

RÉSOLUTION...
2010-05-414

ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE
SECTEUR CHAMBÉRY

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **GROUPE QUALITAS INC.** pour la réalisation d'une étude hydrogéologique de la zone de conservation du secteur Chambéry, pour un montant n'excédant pas **22 913,63 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 05-141-07-025.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 14 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement paysager des îlots urbains.

RÉSOLUTION...
2010-05-415

ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
AMÉNAGEMENT PAYSAGER
ÎLOTS URBAINS

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **JOHANNE BERTHIAUME, ARCHITECTE-PAYSAGISTE** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement des îlots urbains, le tout pour un montant n'excédant pas **40 973,62 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 14 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un terrain de tennis, parc Marc-Aurèle-Fortin.

RÉSOLUTION...
2010-05-416

ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN TERRAIN DE TENNIS
PARC MARC-AURÈLE-FORTIN

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **BEAUPRÉ & ASSOCIÉS EXPERTS CONSEILS INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un terrain de tennis au parc Marc-Aurèle-Fortin, le tout pour un montant n'excédant pas **44 811,38 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 15 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation d'une description technique, projet de construction d'une conduite de refoulement des eaux usées, boulevard de la Seigneurie Ouest.

**RÉSOLUTION...
2010-05-417**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
DESCRIPTION TECHNIQUE
BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette de retenir les services de la firme **LES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, GENDRON, LEFEBVRE & ASSOCIÉS** pour la préparation d'une description technique montrant l'assiette d'une servitude permanente et d'une servitude temporaire sur les lots **2 272 801** et **2 274 255**, le tout dans le cadre du projet de construction de la conduite de refoulement des eaux usées sur le boulevard de la Seigneurie Ouest, pour un montant n'excédant pas **1 354,50 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1392*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 27 avril 2010 du directeur du Génie relatif aux engagements municipaux envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – Plan quinquennal Secteur Chambéry.

**RÉSOLUTION...
2010-05-418**

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PARCS (MDDEP)
PLAN QUNQUENNAL DU SECTEUR CHAMBÉRY**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet Chambéry, le Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), dans son processus d'analyse du dossier, exige que la Ville s'engage à respecter certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand que la Ville de Blainville s'engage, par la présente résolution, auprès du **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**, dans le cadre du projet de Chambéry :

- a) à ce que les devis contiennent la description des dispositions relatives à la gestion des matériaux d'excavation en surplus qui seront acheminés à des endroits dûment autorisés par les réglementations provinciales et municipales, le tout tel que décrit plus explicitement à l'article 4.5 de la demande de certification;
- b) à ce que les mesures prévues pour intercepter les sédiments des eaux de ruissellement du chantier soient indiquées dans le devis de clauses particulières, le tout tel que décrit à l'article 4.10.6 de la demande de certification.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 8 avril 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – Aménagement de l'échangeur au kilomètre 28 de l'autoroute 15.

RÉSOLUTION...
2010-05-419

AUTORISATION PAIEMENT
AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR
AU KILOMÈTRE 28 DE L'AUTOROUTE 15

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser le paiement de la facture N° 17233 du 9 février 2010 (*Dossier N° 1134L-B04*) à la firme **GROUPE QUALITAS INC.** d'une somme de **5 958,19 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement de l'échangeur au kilomètre 28 de l'autoroute 15, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1360*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 avril 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – Construction d'un poste de police.

RÉSOLUTION...
2010-05-420

AUTORISATION PAIEMENT
CONSTRUCTION POSTE DE POLICE

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Serge Paquette d'autoriser le paiement de la facture N° 1013887 du 30 mars 2010 à la firme **VENTILATION G.R. INC.** d'une somme de **634,93 \$ taxes et frais inclus**, couvrant les frais pour la fermeture de la tour d'évacuation et pour l'entrée d'air pressurisée dans le bâtiment pour le test de thermographie au poste de police, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1370*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 8 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement, poste de pompage secteur Chambéry.

RÉSOLUTION...
2010-05-421

ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT
CONSTRUCTION POSTE DE POMPAGE P-1
SECTEUR CHAMBÉRY - SOUMISSION S 0942

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand d'accepter les directives de changement N^{os} 2 et 3 en date du 15 mars 2010, au montant de **113 090,98 \$ taxes incluses**, préparées par la firme **CIMA+** dans le cadre du projet de construction du poste de pompage P-1 du secteur Chambéry, payable à CONSTRUCTION ARCADE INC., et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier la somme de **39 722,23 \$ taxes incluses**, représentant le montant supplémentaire net au contrat octroyé, à même les fonds prévus au *Règlement 1405*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 8 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement, reconstruction d'un émissaire pluvial, boulevard des Châteaux.

RÉSOLUTION...
2010-05-422

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT
RECONSTRUCTION D'UN ÉMISSAIRE PLUVIAL
BOULEVARD DES CHÂTEAUX
SOUSSION S 0959**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand d'accepter les directives de changement N^{os} 1 à 3 en date du 1^{er} mars 2010 et du 24 mars 2010 au montant de **41 234,04 \$ taxes incluses**, préparées par la firme **BPR-TRIA X** dans le cadre du projet de reconstruction d'un émissaire pluvial sur le boulevard des Châteaux, payable à DONCAR CONSTRUCTION INC., et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier la somme de **29 948,54 \$ taxes incluses**, représentant le montant supplémentaire net au contrat octroyé, à même les fonds prévus au *Règlement 1427*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 15 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation d'une étude de faisabilité, 99^e Avenue Est.

RÉSOLUTION...
2010-05-423

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
ÉTUDE DE FAISABILITÉ
AMÉNAGEMENT ACCÈS COMMERCIAL
99^e AVENUE EST**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur le réaménagement possible de l'accès commercial sur la 99^e Avenue Est, pour un montant n'excédant pas **6 772,50 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 du directeur du Génie relatif à un engagement de la municipalité envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – conduite de refoulement du boulevard de la Seigneurie Est.

RÉSOLUTION...
2010-05-424

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PARCS (MDDEP)
CONDUITE DE REFOULEMENT
BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de construction d'une conduite de refoulement des eaux sanitaires sur le boulevard de la Seigneurie Est, le Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), dans son processus d'analyse du dossier, exige que la Ville s'engage à respecter certaines conditions.

Le 4 mai 2010.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette que la Ville de Blainville s'engage par la présente résolution, auprès du **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**, dans le cadre du projet de construction d'une conduite de refoulement sur le boulevard de la Seigneurie Est :

- a) **À FAIRE** la gestion des sols contaminés, le cas échéant, dans des zones non incluses dans l'assiette d'une chaussée ou d'un trottoir (*par exemple à l'est du boulevard Céloron*), en fonction du zonage permis et du niveau de contamination des sols, selon les exigences de la Politique et du Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés;
- b) **À DISPOSER** des sols contaminés, dans la mesure où ces derniers sont rencontrés et gérés en vertu du paragraphe a), hors site et dans des lieux autorisés par le Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- c) **À FAIRE** un suivi des plantations pendant une période de trois (3) ans suivant la plantation, avec un remplacement des spécimens morts pendant cette période;
- d) **À FOURNIR** un rapport au Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à la fin de la période de trois (3) ans prévue au paragraphe c).

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 8 avril 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture, travaux de piquetage – prolongement du boulevard Michèle-Bohec.

RÉSOLUTION...
2010-05-425

AUTORISATION PAIEMENT
TRAVAUX DE PIQUETAGE
BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser le paiement de la facture FA-2842 à la firme **LES ARPEN TEURS-GÉOMÈTRES GENDRON, LEFEBVRE & ASSOCIÉS** à titre d'honoraires professionnels pour des travaux de piquetage de trois (3) repères sur la limite du territoire de la municipalité dans le cadre du projet de prolongement du boulevard Michèle-Bohec, du kilomètre 28 au boulevard J.-A.-Bombardier, pour un montant total de **1 343,21 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approuver cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1376*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 avril 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture, travaux de modifications du passage piétonnier et de la piste cyclable, rue Paul-Bergeron.

RÉSOLUTION...
2010-05-426

AUTORISATION PAIEMENT
TRAVAUX DE MODIFICATION
PASSAGE PIÉTONNIER ET PISTE CYCLABLE
RUE PAUL-BERGERON

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'autoriser le paiement de la facture 21548 à la firme **ASPHALTE DESJARDINS INC.** à titre de frais pour des travaux de modification du passage piétonnier et de la piste cyclable sur la rue Paul-Bergeron, pour un montant total de **9 189,11 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approuver cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1380*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 8 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'une enseigne au poste de police.

RÉSOLUTION...
2010-05-427

**FOURNITURE ET INSTALLATION
ENSEIGNE – POSTE DE POLICE**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Serge Paquette d'octroyer un contrat à **LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC.** pour la fourniture et l'installation d'une enseigne dans le cadre du projet de construction du poste de police, au montant de **7 901,25 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1370*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 12 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement, feux de circulation boulevard du Curé-Labelle à l'intersection de la 62^e Avenue.

RÉSOLUTION...
2010-05-428

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT
ET BILAN PROGRESSIF
FEUX DE CIRCULATION
BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE ET 62^e AVENUE
SOUMISSION S 0962**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont d'accepter les directives de changement N^{os} 1 à 9 en date des 30 novembre 2009, 14 décembre 2009, 8 janvier 2010 et 24 mars 2010, au montant de **66 193,55 \$ taxes incluses**, ainsi que le bilan progressif en date du 29 mars 2010, préparés par la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** dans le cadre du projet d'installation des feux de circulation sur le boulevard du Curé-Labelle à l'intersection de la 62^e Avenue, payable à **CONSTRUCTION ANOR INC.**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier la somme de **58 148,99 \$ taxes incluses**, représentant le montant supplémentaire net au contrat octroyé, à même les fonds prévus au *Règlement 1300*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 26 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, construction d'un terrain de tennis parc Marc-Aurèle-Fortin.

RÉSOLUTION...
2010-05-429

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX
TERRAIN TENNIS – PARC MARC-AURÈLE-FORTIN**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **LVM-Technisol inc.** pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction d'un terrain de tennis au parc Marc-Aurèle-Fortin, pour un montant n'excédant pas **11 238,40 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 avril 2010 du directeur du Génie recommandant la signature d'une permission à réaliser des travaux, rue Jean-Guyon entre la Ville et Hydro-Québec.

**RÉSOLUTION...
2010-05-430**

**AUTORISATION SIGNATURE
PERMISSION DE TRAVAUX
HYDRO-QUÉBEC**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser le directeur du Service du génie, ou son représentant autorisé, à signer la permission numéro 1402-024-325189 entre la Ville et **HYDRO-QUÉBEC** relative aux travaux de construction des infrastructures dans la rue Jean-Guyon, laquelle est accordée à la municipalité sans frais.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 avril 2010 du directeur du Génie relatif à la demande d'autorisation et à l'attestation de conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – Secteur Chambéry Ouest, phase 1A.

**RÉSOLUTION...
2010-05-431**

**DEMANDE D'AUTORISATION
ET ATTESTATION DE CONFORMITÉ
DES TRAVAUX - MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand :

- a) D'AUTORISER la firme **BPR-Triax** à solliciter auprès du MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) ***l'autorisation pour la réalisation des services municipaux dans les rues du Nivolet, de Boigne et Favre***, le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- b) DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Blainville à transmettre au MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et d'autoriser la firme **BPR-Triax** à émettre cette attestation;
- c) D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorière par intérim à émettre un chèque de **516 \$** couvrant les frais associés au traitement de la demande par le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), le tout en respect de la grille de tarification des autorisations gouvernementales et à approprier cette dépense à même le dépôt du promoteur *Groupe Platinum Construction 2001 inc.*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 27 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'un plan topographique, Secteur Chambéry.

Le 4 mai 2010.

RÉSOLUTION...
2010-05-432

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
CONCEPTION PLAN TOPOGRAPHIQUE
SECTEUR CHAMBÉRY**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **CONCEPT 4d INC.** pour la réalisation d'un plan topographique du secteur de Chambéry illustrant l'ensemble des courbes de niveaux de ce secteur, pour un montant n'excédant pas **733,69 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 05-141-07-025.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 29 avril 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – construction du poste de police.

RÉSOLUTION...
2010-05-433

**AUTORISATION PAIEMENT
CONSTRUCTION POSTE DE POLICE**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Serge Paquette d'autoriser le paiement de la facture N° 58861 du 26 mars 2010 à la firme **LES SERVICES TECHNOLOGIQUES A.C. INC.** d'une somme de **840.24 \$ taxes incluses**, relative à la modification temporaire du système de climatisation, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1370*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 20 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – aménagement de l'échangeur 28 de l'autoroute 15 et voie de contournement échangeur 28 au chemin Notre-Dame – soumission S 0719.

RÉSOLUTION...
2010-05-434

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT
ET BILAN FINAL – AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR
28 DE L'AUTOROUTE 15 ET VOIE DE CONTOURNEMENT
ÉCHANGEUR 28 AU CHEMIN NOTRE-DAME
SOUSSION S 0719**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'accepter les directives de changement N^{os} 11 et 13 à 26 au montant total de **402 342,64 \$ taxes incluses**, ainsi que le bilan final, préparés par la firme **BPR-Triax**, dans le cadre du projet d'aménagement de l'échangeur 28 de l'autoroute 15 et de la voie de contournement de l'échangeur 28 au chemin Notre-Dame, pour un montant supplémentaire net au contrat octroyé de **208 020,79 \$ taxes incluses**, payable à **LES ENTREPRISES GUY DESJARDINS INC.**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1360*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**RÉSOLUTION...
2010-05-435**

**RECOMMANDATIONS PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'accepter les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du **13 avril 2010** du Comité consultatif d'urbanisme.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00296 – 625, boulevard du Curé-Labelle – Benjamin Moore.

**RÉSOLUTION...
2010-05-436**

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DEMANDE PIIA – 2010-00296
INSTALLATION ENSEIGNE MURALE
625, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00296** pour permettre l'installation d'une enseigne murale au 625, boulevard du Curé-Labelle.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00299 – 1188, boulevard du Curé-Labelle – Faubourg Blainville.

**RÉSOLUTION...
2010-05-437**

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DEMANDE PIIA – 2010-00299
PROJET INTÉGRÉ D'HABITATIONS MULTIFAMILIALES
1188, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Richard Perreault que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00299** pour permettre la construction d'un projet intégré de quatre bâtiments résidentiels et aménagements paysagers, projet Faubourg Blainville, au 1188, boulevard du Curé-Labelle, et ce, à la condition suivante :

- *qu'une lettre de garantie financière au montant de 12 000 \$ soit déposée afin d'assurer l'achèvement des travaux, selon l'article 14 du Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00301 – 1360, boulevard du Curé-Labelle – Rona.

RÉSOLUTION...
2010-05-438

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DEMANDE PIIA – 2010-00301
RÉNOVATION BÂTIMENT ET INSTALLATION
ENSEIGNES MURALES ET DÉTACHÉE
1360, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00301** pour permettre la rénovation du bâtiment principal et l'installation de cinq (5) enseignes murales et d'une enseigne détachée au 1360, boulevard du Curé-Labelle.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

AVIS DE MOTION...
2010-05-439

**MODIFICATION RÈGLEMENT
1418 DE ZONAGE**

M^{me} Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant plusieurs éléments techniques du Règlement de zonage 1418.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **les zones concernées**.

SOUMIS aux membres du conseil, le Premier projet de règlement 1418-6 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

RÉSOLUTION...
2010-05-440

**APPROBATION PREMIER
PROJET DE RÈGLEMENT 1418-6 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au Règlement de zonage 1418;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 7 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette que *le Premier projet de règlement 1418-6 P1 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **25 MAI 2010 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

Le 4 mai 2010.

**AVIS DE MOTION...
2010-05-441**

**MODIFICATION RÈGLEMENT
1418 DE ZONAGE**

M^{me} Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1418, de façon à :

- a) réduire, à l'intérieur de la zone **I-170**, la largeur minimale d'un lot à 60 mètres, la profondeur minimale d'un lot à 100 mètres et la superficie minimale d'un lot à 9 290 mètres carrés;
- b) permettre, dans les zones **I-171**, **I-172**, **I-173**, **I-175** et **I-176**, à titre d'usage spécifiquement permis, l'usage de la classe commerce 2 « C2-02 – Services professionnels, techniques ou d'affaires » et de la classe commerce 9 « C9-04 – Vente en gros »;
- c) permettre, dans la zone **I-174**, à titre d'usage spécifiquement permis, l'usage de la classe commerce 9 « C9-04 – Vente en gros ».

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **les zones concernées**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Premier projet de règlement 1418-7 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...
2010-05-442**

**APPROBATION PREMIER
PROJET DE RÈGLEMENT 1418-7 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au Règlement de zonage 1418;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2, 3 et 4 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Richard Perreault que *le Premier projet de règlement 1418-7 P1 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **25 MAI 2010 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 19 avril 2010 du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels pour une demande d'autorisation environnementale auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – Projet Les Boisés du Parc Équestre.

**RÉSOLUTION...
2010-05-443**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
DEMANDE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)
PROJET LES BOISÉS DU PARC ÉQUESTRE**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** à solliciter auprès du **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**, les autorisations environnementales nécessaires à la réalisation du projet de développement résidentiel « *Les Boisés du Parc Équestre* », selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier à cette fin une somme n'excédant pas **2 257,50 \$ taxes et frais inclus** à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**RÉSOLUTION...
2010-05-444**

**RECOMMANDATIONS PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'accepter les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du **28 avril 2010** du Comité consultatif d'urbanisme.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 201-00309 – 89, rue Jean-Guyon, Trévi/Val Mar.

**RÉSOLUTION...
2010-05-445**

**ACCEPTATION - PLAN D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DEMANDE PIIA – 2010-00309
PROJET D'IMPLANTATION
D'UN COMMERCE DE PISCINES
TRÉVI / VAL MAR – 89, RUE JEAN-GUYON**

CONSIDÉRANT que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de deux bâtiment principaux, l'installation de trois enseignes murales et l'aménagement paysager correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

CONSIDÉRANT que l'architecture des bâtiments proposés tient compte de la présence des trois voies de circulation ceinturant le projet;

CONSIDÉRANT qu'un aménagement paysager détaillé et conçu par un architecte paysagiste a été soumis;

CONSIDÉRANT que cet aménagement inclut des efforts de conservation du boisé existant;

Le 4 mai 2010.

CONSIDÉRANT qu'un concept d'affichage avec lettres lumineuses détachées du parement extérieur de la façade a été élaboré;

CONSIDÉRANT QUE des éléments d'éclairage (*lumières LED, haute performance*) de qualité ont été intégrés au projet afin de donner un effet visuel distinctif et ainsi créer un jeu d'éclairage offrant un symbole identitaire et d'attraction visuelle;

CONSIDÉRANT qu'un bassin d'eau avec jets au périmètre du bâtiment principal vient souligner la nature du projet et offrir un attrait visuel de la sortie 28 et de l'autoroute 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que le conseil, ayant reçu l'avis du Comité consultatif d'urbanisme du 28 avril 2010, approuve les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00309** pour permettre la construction de deux bâtiments principaux, l'installation de trois enseignes murales et l'aménagement paysager, le tout selon les plans déposés par les firmes Beaupré Associés, architectes de paysage et Provencher, Roy et Associés, architectes, pour le projet d'implantation d'un commerce de vente de piscines, au 89, rue Jean-Guyon, et ce, aux conditions suivantes :

- *qu'une lettre de garantie financière au montant de 21 500 \$ soit déposée afin d'assurer l'achèvement des travaux, selon l'article 14 du Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);*
- *que l'éclairage extérieur du stationnement soit composé de luminaires de type « night friendly », dirigé vers le sol uniquement;*
- *qu'un effort de conservation des arbres existants dans le concept d'aménagement paysager soit réalisé, tel qu'indiqué au plan d'aménagement paysager;*
- *qu'une clôture temporaire (de type clôture à neige) soit localisée sur le terrain, avec l'assistance de la conseillère en environnement, avant le début des travaux, afin de délimiter les zones où les arbres identifiés seront conservés et protégés, en plus d'empêcher la machinerie lourde d'accéder à ces lieux.*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 30 avril 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'octroi d'un contrat pour la transplantation d'arbres dans la zone tampon au sud du parc industriel de la Seigneurie.

RÉSOLUTION...
2010-05-446

**PROLONGEMENT DE LA RUE GASTON-DUMOULIN
ET DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL
DE LA SEIGNEURIE – MISE EN ŒUVRE
DU SCÉNARIO DE COMPENSATION – MDDEP
TRANSPLANTATION D'ARBRES**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M^{me} Liza Poulin de retenir les services de la firme **B.G. TRANSPLANTATION INC.** afin de procéder à des travaux de transplantation d'une centaine d'arbres, du parc industriel de la Seigneurie sur une zone tampon appartenant à la Ville, le tout afin de mettre en œuvre une des exigences du certificat d'autorisation émis par le **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**, dans le cadre du prolongement de la rue Gaston-Dumoulin et du développement du parc industriel de la Seigneurie, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier à cette fin une somme n'excédant pas **17 600 \$ plus les taxes applicables** à même le poste budgétaire 05-145-10-000.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 4 mai 2010.

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2010-05-447

FÉLICITATIONS
DÎNERS DE L'AMITIÉ BLAINVILLE

Il est proposé par M. Louis Lamarre que des félicitations soient adressées à l'organisme **DÎNERS DE L'AMITIÉ BLAINVILLE** et à sa présidente, M^{me} Suzanne Brisebois, pour ses 25 années d'existence et de dévouement célébrées lors d'une grande fête le 17 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2010-05-448

FÉLICITATIONS
CERCLE DE FERMIÈRES DE BLAINVILLE

Il est proposé par M. Serge Paquette que des félicitations soient adressées au **CERCLE DE FERMIÈRES DE BLAINVILLE** pour le grand succès obtenu par son exposition annuelle tenue les 1^{er} et 2 mai 2010 à la Maison des Associations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2010-05-449

FÉLICITATIONS
ART-TISANES DE BLAINVILLE

Il est proposé par M. Serge Paquette que des félicitations soient adressées à l'organisme **ART-TISANES DE BLAINVILLE** pour le grand succès obtenu par son expo-vente annuelle tenue les 1^{er} et 2 mai 2010 à la Maison des Associations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2010-05-450

FÉLICITATIONS
POPOTE À ROLAND

Il est proposé par M. Serge Paquette que des félicitations soient adressées à l'organisme **POPOTE À ROLAND** et à ses nombreux membres bénévoles pour le « *Prix Hommage bénévolat Québec 2010, catégorie organisme* », reçu le 21 avril 2010 dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole organisée par la Fédération des centres d'action bénévole du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2010-05-451

FÉLICITATIONS
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE
BLAINVILLE / SAINTE-THÉRÈSE

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin que des félicitations soient adressées au **CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE BLAINVILLE / SAINTE-THÉRÈSE** pour le magnifique spectacle offert dans le cadre de son gala annuel les 24 et 25 avril 2010 à l'Aréna de Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le 4 mai 2010.

RÉSOLUTION...
2010-05-452

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Serge Paquette que la séance soit levée à 21 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) François Cantin

MAIRE

(S) Claude Bertrand

**DIRECTEUR DES SERVICES
JURIDIQUES ET GREFFIER**